

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le jeudi, 26 septembre 2019 à 8 h30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de M. Martial Fortin maire suppléant et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Martial Fortin, et Pierrot Lessard
Mesdames les conseillères Sandra Girard, Lyne Bolduc et Johanne Morissette

SONT ABSENTS

Mme Lise Garon, mairesse et M. Martin Bouchard, conseiller

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 8 h30 par M. Martial Fortin, maire suppléant

195-09-19 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard,
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que lu et déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

***ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Jeudi, 26 septembre 2019 à 8 h 30***

- 1.** *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
- 2.** *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. *RÉSOLUTIONS***
 - 3.1.** *Engagement d'un consultant en planification réseau routier municipal.*
- 4. *PÉRIODE DE QUESTIONS***
- 5. *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

3. RÉSOLUTIONS

196-09-19 3.1. ENGAGEMENT D'UN CONSULTANT EN PLANIFICATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'état du réseau routier municipal est désuet sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une meilleure planification de l'entretien du réseau routier municipal pour assurer une saine gestion des coûts attachés à ce poste budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac Saint-Jean Est demande annuellement aux municipalités affiliées à celle-ci de produire une planification stratégique pour identifier les projets qui sont à prévoir suite à la signature de l'entente en Services techniques en ingénierie pour être déposé auprès du service au plus tard, le 15 novembre 2019;

ATTENDU QUE la personne retenue assurera une planification de l'entretien des travaux prioritaires être réaliser sur le territoire de la municipalité, de déposer auprès du MTQ des demandes de subventions, et d'assurer le suivi des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'engagement de Monsieur Roger Boulianne, comme consultant en planification du réseau routier municipale pour une période d'une année sur une base ponctuelle, selon les besoins au taux horaire de quarante (40\$) dollars.

DE RESPECTER les clauses de l'entente entre les parties :

ET D'AUTORISER Madame Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière, à signer le contrat d'engagement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

197-09-19 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 8 h33.

Je, soussigné monsieur Martial Fortin, maire suppléant de la municipalité de Lamarche et madame Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qu'ils sont contenus.

Monsieur Martial Fortin, maire suppléant

Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière